

## Contrat d'engagement solidaire AMAP

Miel 2026-2027  
du 01/12/2026 au 02/03/2027

Le présent contrat est passé entre :

Le paysan : Léo Liberge 15 route de Doué Valanjou 49670 CHEMILLE EN ANJOU Tél : 0695045807 Courriel : libergeleo@gmail.com	L'amapien <b>Prénom :</b> <b>Nom :</b> <b>Adresse :</b> <b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b>
--	--

L'Association "AMAP des 3 Sol." a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP de :

- favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

### Termes du contrat

Sont proposés des pots de miel de 500 gr au prix de 7€. Les livraisons auront lieu de 18h30 à 19h15 à la ferme des « 2 Bergères », La Haute Chauvellerie, Chanzeaux, 49750 CHEMILLE EN ANJOU, lors des 2 mardis ci-dessous :

- mardi 1er décembre 2026
- mardi 2 mars 2027

Aucune obligation à prendre des produits à chaque livraison.

Le consommateur prend un engagement ferme de réservation pour la période en versant 1 à 2 chèques à l'ordre du producteur, correspondant au montant total de sa commande. Ceux-ci seront transmis aux dates de livraison et encaissés dans les jours qui suivent.

### Adhésion à l'AMAP

L'adhésion à l'AMAP est obligatoire, elle est d'au moins 5 € et concerne l'ensemble des productions. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année**.

### Résiliation

Toutes résiliations restent possibles sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts de l'AMAP ; elles seront étudiées par les membres du Conseil collégial.

A Chanzeaux , le 16/06/2026

Signature de l'amapien :

Signature du producteur :

## Annexe 1 - Liste des produits

DATE	Miel 7.00€ 500g
01/12/26	
02/03/27	

## Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'amapien

DATE DE DEBIT	MONTANT
01/12/26	
02/03/27	